



Garantie main d'oeuvre d'une cuisine qui en fonctionne pas

Par **missval13**, le **10/05/2010** à **11:24**

Bonjour,

nous avons acheté une cuisine intégrée pose comprise (posée en janvier 2009). Ce cuisiniste indépendant a changé de propriétaire depuis. Nous avons un meuble à changer.

le nouveau propriétaire prend bien le meuble en garantie, mais nous dit qu'il n'est pas tenu à assurer la garantie main d'oeuvre.

Notre garantie stipule qu'elle est d'une durée de 6 ans et qu'elle s'étend aux pièces et main d'oeuvre.

pourvez-vous nous conseiller

Merci par avance